



Cheque vole avec imitation de signature

Par **CAVRIL**, le **27/06/2009** à **11:01**

Bonjour,J AI UNE AMIE QUI MANGE ET DORS CHEZ MOI REGULIEREMENT. LE 28 MAI ELLE A GARDER MON FILS ET ENCORE DORMIE A LA MAISON HORS IL S AVERE QU ELLE MA DEROBER 3 CHEQUE DANS MON CARNET ET EN UTILISER DEUX LE 29 MAI A LECLERC BIEN ENTENDU JE VAIS DEPOSER PLAINTTE J AURAI AIMER SAVOIR CE QU ELLE ENCOURS PENALEMENT MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Berni F**, le **27/06/2009** à **16:18**

bonjour,rnrnrnelle risque 7 ans d'emprisonnement et 750 000 € d'amende. (il s'agit d'une peine maximale bien sur)rnrnr<http://snipurl.com/kzk5n> [www_legifrance_gouv_fr] rnrnrnsi il reste des chèques dans la nature, vous devriez faire opposition (si ce n'est pas déjà fait) pour éviter d'autres déconvenues.